

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2021
DELIBERATION N° DE-2021-092

L'an deux mil vingt et un, le 3 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lauga, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, Mme BENSOUSSAN (à partir de 18h07), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de 19h14), Mme LIOUSSE (jusqu'à 20h10), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LOUPIEN-SUARES à Mme CASTEL ; M. SEVILLA à Mme HARDOUIN-TORRE ; Mme ZITTEL à Mme DUHART ; M. ESTEBAN à M. ABADIE (jusqu'à 19h14) ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD (à partir de 20h10).

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN (jusqu'à 18h07, délibération n°7).

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. LACASSAGNE,

OBJET : DEVELOPPEMENT URBAIN – Renouvellement de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) - Désignation des membres nommés.

Le renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires intervenu à l'été 2020 entraîne la désignation de nouveaux représentants au sein de la commission locale du site patrimonial remarquable (CLSPR).

Pour rappel, la loi relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, dite loi LCAP, du 7 juillet 2016, rendue applicable par le décret n°2017-456 du 29 mai

2017, institue, en lieu et place des secteurs sauvegardés, les sites patrimoniaux remarquables (SPR) gérés notamment par des Plans de Sauvegardes et de Mise en Valeur, eux-mêmes soumis pour création, modification ou révision à cette CLSPR constituée par l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, conformément à l'article D.631-5 du code du Patrimoine.

Cette commission doit comporter :

- Des membres de droit :
 - Le Président de la commission, Président de l'Agglomération (étant précisé que l'article D.631-5 du Code du patrimoine prévoit que « la présidence de la commission peut être déléguée au maire de la commune concernée lorsque celle-ci n'est pas l'autorité compétente. En cas d'absence ou d'empêchement, le président peut donner mandat à un autre membre de l'instance titulaire d'un mandat électif »),
 - Le Maire de la commune concernée,
 - Le Préfet,
 - Le Directeur régional des affaires culturelles,
 - L'Architecte des Bâtiments de France,

- Et un maximum de quinze membres nommés avec suppléants répartis en trois collèges de nombre égal :
 - Un tiers d'élus désignés au sein du conseil municipal de la commune concernée ou le cas échéant au sein du conseil communautaire,
 - Un tiers de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion et la mise en valeur du patrimoine,
 - Un tiers de personnes qualifiées.

Il appartient donc à la Communauté d'agglomération Pays basque (CAPB), compétente en matière d'urbanisme, de procéder à la création de cette nouvelle CLSPR et de désigner ses membres en association avec la Ville de Bayonne.

Dans ce cadre, la CAPB a demandé à la Ville de lui faire part d'une proposition de membres nommés pour chaque collège dans le respect des principes suivants : le nombre total de membres nommés est arrêté à neuf soit 1/3 d'élus, 1/3 de représentants d'association et 1/3 de personnes qualifiées, auxquels il faut ajouter les neufs suppléants.

Dans le collège des élus, un membre et son suppléant sont désignés par la CAPB, à savoir :

- en qualité de titulaire : M. Bruno Carrère, Vice-Président en charge de la stratégie d'aménagement durable du territoire et la planification urbaine, patrimoniale et publicitaire,
- en qualité de suppléant : M. Philippe Aramendi, Conseiller délégué en charge de l'ingénierie, conseil en Aménagement et droit des sols ;

Dans le collège des représentants des associations, un représentant et son suppléant sont désignés par la CAPB, à savoir :

- en qualité de titulaire : M. Jacky Cruchon, représentant de l'association Sites et Cités,
- en qualité de suppléante : Madame Marylise Ortiz, représentante de l'association Sites et Cités ;

Dans le collège des personnalités qualifiées, un membre et son suppléant sont désignés par la CAPB, à savoir :

- en qualité de titulaire : M. Xalbat Etchegoin, représentant du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE),
- en qualité de suppléante : Mme Claire Renault, représentante du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

Les autres membres sont librement désignés par la Ville.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de désigner pour le collège des élus, les membres suivants, également élus de la Communauté d'agglomération Pays basque :

Elus titulaires	Elus suppléants
M. Alain LACASSAGNE	Mme Sylvie MEYZENC
Mme Sophie CASTEL	M. Yves UGALDE

Pour le collège des représentants des associations :

Titulaires	Suppléants
BAYONNE CENTRE ANCIEN M. Jacques MARTY	BAYONNE CENTRE ANCIEN M. Jean-Paul DARTIGUELONGUE
Institut culturel basque Mme Terexa LEKUMBERRI	Association des Amis du Musée Basque M. Claude LABAT

Pour le collège des personnalités qualifiées :

Titulaires	Suppléants
Mme Marie Corrales-Vignes, architecte ancienne directrice de l'urbanisme de la mairie de Bayonne	M. Yannick Larrère, opérateur immobilier et syndic de copropriété
Mme Catherine Matveieff, architecte du patrimoine	Mme Isabelle Joly, architecte du patrimoine

Et de transmettre cette proposition à la CAPB.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
Marc Wittenberg

Directeur général des services

